1
Salago Herault
Communauté de communes du
CLEDMONTAIS

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	Mercredi 17 Mai 2023	Séance du Mardi 23 Mai 2023		
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le vingt-trois Mai à 18 heures, l Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni e		
Secrétaire de séance				
	<u>Votes</u> : 37	session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à		
Présents : 30	Pour : 37	Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.		
Absents : 8	Contre : 0	Tresident, Gladde NEVEE.		
Représentés : 7	Abstention : 0			
Rapporteur	Claude VALERO	Vice-Président en charge de la Culture et du Patrimoine		

Etaient présents: M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Christiane FULCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés: Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), représentée par M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean FRADIN (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Patrick JAURES (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s: M. Arnaud MOULS (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Bernard COSTE (Octon), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Laurent ALBERT (Villeneuvette).

Approbation de la nouvelle politique tarifaire du Théâtre le Sillon à compter de la saison 2023 - 2024, scène conventionnée Art en territoire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de délibérer sur la fixation ou la modification des tarifs de ses services,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 et le budget primitif de cette même année ont prévu la revalorisation des politiques tarifaires de ses services communautaires afin d'assurer l'équilibre budgétaire,

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20230602-2023-05-23-08-DE Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023

Délibération n°2023.05.23.08

Considérant que le Théâtre Le Sillon est un lieu ouvert à tous et toutes et accessible au plus grand nombre, les spectacles envisagés à partir de la Saison du Sillon 2023 - 2024 seront exclusivement assurés hors les murs.

Il convient de mettre à jour les tarifs d'entrées et des ateliers pour le Théâtre pour une application à compter de la saison culturelle 2023 – 2024, tels que présentés en annexe. Cette tarification sera applicable à compter du lancement de la saison culturelle 2023 jusqu'à une modification ultérieure actée en Conseil communautaire.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission ressources et moyens généraux du 03 mai 2023.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur VALERO et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la nouvelle tarification applicable à compter du démarrage de la saison culturelle 2023-2024, annexée à la présente délibération,
- **ACTE** que cette nouvelle grille tarifaire abroge la précédente grille tarifaire.

Pour extrait conforme,







Théâtre tarifs applicables à compter de la saison 2023/2024

Saison :	2023-2024	Observations saison 2023/2024	rappel 2022-2023
Tarif plein	13 €		12 €
Tarif réduit	10 €	Etudiants, -25 ans, demandeurs d'emploi	6€
Tarif très réduit	6€	- 18 ans, bénéficaires des minimas sociaux	
Tarif très très réduit		Anciennement minimas sociaux	
Tarif spectacle très jeune public	6€	Tarif unique pour les spectacles très jeune public	
Abonnement*	65 €	Abonnement 6 spectacles	50€
Abonnement Vendanges du Sillon	32 €	Abonnement pour 3 soirées	
Ateliers Jeunes Enfants		Comprend 2 places gratuites sur la saison	
Ateliers Enfants	210€		210€
Ateliers Ados			
2 Ateliers adultes fourmis	265 €	Comprend 1 abonnement sur la saison	250€
Ateliers adultes chant	170 €	Comprend 3 spectacles sur la saison	

^{*}le nombre de spectacles lié à l'abonnement varie selon les années